



CERCLE FREDERIC BASTIAT

Fichier audio

20 La spoliation legale perversion de la loi.mp3

Transcription

Chers étudiants, bonjour. L'idée principale de Bastiat dans la loi, son célèbre pamphlet de 1850, c'est de montrer pourquoi et comment la loi est elle devenue spoliatrice ? C'est à dire une source de privilèges, de rentes, de situation et d'arbitraire fiscal.

Alors, quelle est la vraie nature de la loi ? Bastiat commence par poser les fondements anthropologiques naturels de la loi, la vie, la liberté et la propriété. Le système institutionnel de la liberté naturelle est celui pour lequel la société, les personnes et les propriétés existent antérieurement aux lois. Dans ce système, ajoute Bastien, ce n'est pas parce qu'il y a des lois qu'il y a des propriétés, mais c'est parce qu'il y a des propriétés qu'il y a des lois.

En effet, chaque homme est autorisé à défendre sa vie et à faire usage de ses facultés par la loi naturelle. Et la loi civile est l'organisation collective de cette légitime défense. La loi défend la justice. Non une justice positive qui organiserait la fraternité et la solidarité, mais une justice négative qui se borne à empêcher que le droit de l'un n'usurpe le droit de l'autre.

Or, quand la loi cesse d'être négative pour devenir positive, le sentiment d'inégalité s'accroît dans la société et génère des conflits si on élargit indéfiniment le domaine de la loi, c'est à dire la responsabilité du gouvernement. On ouvre la porte à ce que Bastiat appelle une série sans fin de troubles, de plaintes, de haine et de révoltes.

La fausse philanthropie, dit il encore, est l'une des grandes causes de la perversion de la loi. Certains hommes se considèrent au-dessus du reste de l'humanité et capables de faire des meilleurs choix que les autres. Ils savent mieux ce qui est bon pour les autres et vont imposer à tous leur conception du bien. Ce sont, dit Bastiat, les philanthropes, ce sont eux qui ont créé de faux droits.

Ces droits que l'on nomme aujourd'hui des droits sociaux. Les droits sociaux ne sont que des droits sur le travail d'autrui, des droits à disposer de la propriété d'autrui, fruit de son travail, par exemple le droit au logement, le droit à la santé, à l'éducation, au travail, au salaire minimum, et cetera, et cetera. Qu'est ce que la spoliation? ? Eh bien, elle est l'exact opposé de la propriété, nous dit Bastien. Spolier vient du latin spoliare, qui veut dire dépouiller.



CERCLE FREDERIC BASTIAT

Or, nous avons vu que l'homme ne peut vivre qu'en s'appropriant les choses, qu'en appliquant ses facultés sur les choses, c'est à dire en travaillant. Hélas, il peut aussi bien s'approprier le fruit des facultés de son semblable, c'est à dire le spolier.

Toute la mission de la loi est d'empêcher cette spoliation extra légale, c'est à dire de défendre la propriété et la liberté qui sont 2 choses inséparables dès que l'on admet en principe que la loi peut être détournée de sa vraie mission. Qu'elle peut violer les propriétés au lieu de les garantir. Il s'ensuit nécessairement une lutte des classes, soit pour se défendre contre la spoliation, soit pour l'organiser à son profit.

Au lieu de défendre les droits naturels, la loi se transforme en protection des intérêts corporatifs et catégoriels. La spoliation est organisée par la loi au profit des classes qui la font et de leurs amis ou de leurs clients. Bastia anticipe ainsi l'école des choix publics au 20e siècle aux États-Unis, pour laquelle la loi est le résultat d'un marché politique par lequel des groupes d'individus cherchent à satisfaire leurs intérêts au détriment des autres.

Mais pour Bastia, le but de la loi doit être simplement de mettre fin à toutes les spoliations. Si l'État n'intervient pas dans la vie privée, les individus sont effectivement propriétaires et responsables de leur vie. Ils font leur bonheur eux-mêmes. Ils assument les conséquences, bonnes ou mauvaises, de leurs actions. Ils ont alors la certitude que leurs droits naturels sont garantis et intouchables.

Des droits de propriété sûrs donnent aux gens la possibilité de faire des projets sur le long terme parce qu'ils savent que leur patrimoine est à l'abri de la spoliation. Je le cite, absence de spoliation. C'est le principe de justice, de paix, d'ordre, de stabilité, de conciliation, de bon sens.

Que je proclamerais de toute la force, hélas, bien insuffisante, de mes poumons jusqu'à mon dernier souffle, écrit il dans la loi quelques temps avant de mourir, un siècle après la mort de Frédéric Bastiat. La spoliation légale apparaît en clair dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, notamment dans toute une série d'articles l'article 22, toute personne a droit à la sécurité sociale, l'article 23, toute personne a droit au travail, l'article 24.

Toute personne a droit au repos et aux loisirs. 25. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant et 26. Toute personne a droit à l'éducation. Mais il faut bien distinguer le droit à quelque chose et le droit de faire quelque chose. Le vrai droit, c'est le droit de travailler sans entrave librement, pas le droit au travail financé par les autres.